

# PROGRAMME DE FORMATION ADR 1.3 DECHETS

## Intitulé de la formation

- ADR 1.3 - Formation du personnel impliqué dans la gestion et le transport de déchets dangereux

## Références réglementaires

- ADR 2025
- Arrêté TMD en vigueur
- Code de l'environnement
- Chapitre 1.3 de l'ADR relatif à la formation du personnel
- Réglementation relative à la traçabilité des déchets dangereux

## Durée

- 1 jour - 7 heures

## Public visé

- Personnel impliqué dans le chargement, la manutention, le transport, l'entreposage ou l'expédition de marchandises dangereuses et déchets dangereux
- Responsables exploitation déchets
- Personnel logistique / magasiniers / caristes
- Personnel administratif lié à la gestion des déchets

## Prérequis

- Aucun prérequis réglementaire
- Comprendre et parler le français

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre le cadre réglementaire ADR 2025, l'Arrêté TMD et le Code de l'environnement
- Identifier et classer les matières dangereuses et déchets dangereux
- Appliquer les obligations réglementaires des intervenants du transport
- Vérifier la conformité des documents, emballages et équipements
- Identifier les documents réglementaires (FDS, BSD, Trackdéchets)
- Mettre en œuvre les règles de sécurité, de sûreté et de gestion des incidents

## Contenu de la formation

- Cadre réglementaire ADR 2025, Arrêté TMD et code de l'environnement
- Classification des matières dangereuses / Marques additionnelles / Les CLP
- Identification des matières dangereuses et déchets
- Fiches de données de sécurité (FDS)
- Traçabilité des déchets : BSD et Trackdéchets
- Rôles, responsabilités et obligations des intervenants
- Dispositions spécifiques au transport exemptions ADR : LQ et 1.1.3.6
- Emballages, marquages et étiquetages réglementaires
- Documents et équipements de bord
- Opérations de chargement et déchargement
- Gestion des incidents et accidents
- Dispositions générales de sûreté

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés, échanges d'expériences.
- Vidéoprojecteur, supports ADR actualisés, documentation réglementaire, tableau / paperboard.

## Modalités d'évaluation

- QCM final de validation des connaissances

## Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap après étude des besoins spécifiques et adaptation éventuelle des modalités pédagogiques.

## Sanction de la formation

- Remise d'une attestation de formation ADR 1.3 conformément au chapitre 1.3 de l'ADR.

## Organisation

- Formation réalisable en intra-entreprise
- Effectif conseillé : de 1 à 12 participants
- Tarif : sur devis